



Je n'accepte pas la dette, comment y échapper ?

Par **Ayrton77**, le **09/05/2021** à **11:31**

Bonjour,

Premièrement, bien content de trouver un forum sur ce sujet de surendettement... l'impression, peut-être, d'être déjà moins seul...

Je vous explique mon problème ; (en gros, et plus explicatif par message privé, si possible, car mon histoire pourrait être reconnue, ce que je ne souhaite pas).

Je suis resté en couple plusieurs années. Cette personne a pris plusieurs crédits à la consommation, se qu'elle m'a avoué quelques années plus tard, car je n'étais pas au courant. Elle m'a supplié de signer un rachat de crédit, ce que j'ai accepté. Depuis, je pensais qu'elle remboursait ce crédit normalement... jusqu'à temps qu'elle m'avoue qu'elle a repris d'autres crédits à la consommation. Elle a dû se mettre en Banque de France, et les créanciers sur le crédit qui me concerne (ou j'ai signé en tant que co-emprunteur), m'ont contacté afin que je rembourse les mensualités, ce que je ne pouvais pas faire. Je me suis donc également mis en Banque de France.

Depuis,

j'ai appris que la Banque de France avait annulé quasiment toute la dette de mon ex, et me concernant, ils m'ont mis la totalité de la dette en question... il faut savoir qu'elle travail, qu'elle gagne quasiment 2000 euros par mois (sans compter les primes, pensions de son ex-mari, ...), qu'elle a deux enfants, et sans parler que c'est elle qui a tout signé, qu'elle a pris tout l'argent des crédits en question, et que me concernant, je n'ai donc signé que ce fameux rachat de crédit, que je gagnais 1200€/mois, que je suis seul et sans enfant, ... sans décrire tous les détails, je pense que vous pouvez comprendre ma colère et l'injustice que je subis.

Je précise que je suis propriétaire d'un appartement depuis plusieurs années, acheté seul. Et que mon ex compagne n'a strictement rien. C'est le dessus que la Banque de France a pris

cette décision, et surtout, apparemment, sur le faite qu'elle est deux enfants à charge et moi non.

Je précise également que été voir un notaire, appelé l'assistance juridique, eu un avocat en ligne pendant 10 minutes, que j'ai discuté avec mon gestionnaire de la Banque de France, été sur internet me renseigner, vu une assistante juridique (qui travaillait avant pour la Banque de France), vu une association sur s'occupe du surendettement, ... bref... j'ai fait pas mal de démarches, et la réponse reste la même pour tout le monde : J'ai signé ce rachat de crédit, en tant que co-emprunteur, elle n'a aucun bien, j'en ai un, elle a deux enfants, j'en ai pas, point finale... malgré que tout le monde comprenne l'injustice terrible que je peux subir, officiellement, je ne peux rien faire... et les histoires de couple (que je n'étais pas au courant, que je m'occupais de ses enfants plus qu'elle, qu'elle m'ai menti pendant plusieurs années, que je n'ai jamais vu ni toucher l'argent, qu'elle m'ai promis un enfant à nous deux, ...), ce n'est pas le problème et ce n'est pas pris en compte.

Pour

finir, sachez qu'après cette décision de la Banque de France, je me suis mis au chômage pour avoir une chance que cette décision change. Depuis, j'ai donc refusé ce plan, et mon dossier est en attente des mesures imposées... depuis, j'essai donc de trouver une solution, afin d'échapper à cette dette... et je devais pas le dire, je vais le faire, car les montants sont énormes (mon ex a pris des crédits pour 50000 euros la première fois, et c'est cette somme que j'ai signé pour le rachat des crédits. Ensuite, elle a pris pour 50000 euros d'autres crédits, soit un montant de 100000 euros...) Donc, en ce qui me concerne, je suis sur le crédit de 45000 euros -ceux qui reste à rembourser depuis-). Au final, donc, la Banque de France a annulé 95000 de ses dettes, soit elle doit aujourd'hui plus que 5000 euros (dont 500 euros du crédit nous concernant tous les deux)... et me concernant, ils m'ont mis la totalité des 45000 euros...

Donc, si il existe un quelqu'onc moyen d'échapper à cette dette... voir mon contrat de rachat de crédit si il y a pas une faute de procédure ? je ne sais pas...

Merci.

Par **miyako**, le **10/05/2021** à **09:38**

Bonjour,

Que vous ont dit les juristes et avocats consultés?

Vous êtes responsables que de la dette rachétée et si il y a eu malversations de votre ex compagne, il faudra envisager une procédure contre elle ,**encore faut il qu'elle soit solvable**

vous pouvez demander un échelonnement de la dette sur 24 mois ,sans intérêts..

Vu la complexité du dossier , il vaut mieux consulter directement un avocat ,et pas par téléphone, ni internet. Avec un dossier complet lors de la consultation.

Dans les maisons de la justice ,il y a des consultations gratuites d'avocats qui peuvent vous renseigner utilement en vous indiquant clairement la procédure à suivre.

Amicalement vôptre

suji KENZO

Par **P.M.**, le **10/05/2021** à **09:54**

Bonjour,

En tout cas, il n'est jamais bon d'organiser son insolvabilité...

Par **Ayrton77**, le **10/05/2021** à **11:03**

Bonjour, merci de votre aide.

J'avais déjà eu un rendez-vous avec une juriste dans une maison de la justice, avec la même réponse que les autres personnes consulté : J'ai signé, elle à deux enfants, j'en ai pas, elle n'a rien, je suis propriétaire, donc je vais sans doute devoir payer.

Je vais reprendre un rendez-vous avec un avocat dans une maison de justice, puisque depuis j'ai eu toute la dette (que j'ai refusé, donc mon dossier est en attente des mesures imposées), et mon ex compagne quasiment rien. Plsu d'autres éléments nouveaux.

Par **P.M.**, le **10/05/2021** à **11:14**

Les permanences dans les Maison de la Justice sont quand même limitées et il vaudrait mieux consulter directement un avocat spécialiste en mesures d'exécution...